



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

La Maison du citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, (Québec) G0X 2N0
Téléphone : 819 221-2839 - Télécopieur : 819 221-4039
Courriel : info@st-elie-de-caxton.ca - Site Web : www.st-elie-de-caxton.ca

Infolettre municipale - juin 2021

INFORMATIONS DU MAIRE

Règlements d'emprunt « parapluie »

Dans un premier temps, le Conseil municipal a adopté deux règlements d'emprunt « [parapluie](#) » de 250 000 \$ chacun. Le premier dédié à l'acquisition de véhicules et de machinerie pour nos travaux publics et le second pour l'achat d'équipements récréatifs pour le service des loisirs. L'adoption de ces deux règlements ne signifie pas que nous procéderions à ces dépenses dans l'immédiat. Toutefois, ceux-ci nous auraient permis de faire des acquisitions, prévues au budget ou au plan triennal d'immobilisation, au moment requis, sans avoir à faire un règlement d'emprunt à chaque fois pour chacune des acquisitions. Dans tous les cas, le Conseil municipal devait procéder à ces achats par résolution spécifique pour chacune des acquisitions selon les besoins de ses services pour répondre aux attentes de la population.

De plus, toute subvention ou contribution versée pour le paiement d'une partie de la dépense aurait réduit d'autant le montant de l'emprunt. À titre d'exemple, la subvention de 94 650 \$ obtenue pour la piste d'hébertisme suite à une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre du [Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives](#) (PAFIRS), aurait diminué le montant de l'emprunt pour cette infrastructure de loisir.

Ce type de règlement d'emprunt implique avant son adoption finale des avis publics, qui s'adressent aux 1 775 personnes habiles à voter à Saint-Élie-de-Caxton, pour la tenue éventuelle d'un scrutin référendaire, si le nombre de signatures au registre est suffisant. Selon la réglementation en vigueur, le nombre requis de signatures du registre est de 188, soit 10,6 % des électeurs. Étant donné que les résultats obtenus pour les deux projets de règlements sont supérieurs à ce nombre, soit 192 et 226, le Conseil municipal peut décider soit de retirer son projet de règlement, soit d'organiser la tenue d'un scrutin référendaire. Le Conseil a décidé de ne pas donner suite à ces projets de règlement d'emprunt, en raison des coûts, des délais et des ressources humaines requises pour organiser la tenue d'un scrutin référendaire.

Les projets de mise à niveau du [parc Jonzieux](#), de parachèvement du [parc de planche à roulettes](#) (Skate Parc) et de la piste d'hébertisme, ainsi que les achats d'équipements de voirie sont donc mis en veilleuse. Toutefois, si la vétusté de certains équipements, que ce soit en loisir ou aux travaux publics, mettaient en danger la sécurité de nos employés ou de nos citoyens, la Municipalité procéderait aux achats requis pour remédier à ces situations.

Entrée en vigueur du règlement sur la location de résidences de tourisme

Lors de sa séance du 12 mai dernier, le Conseil des maires de la MRC de Maskinongé a approuvé notre règlement sur les résidences de tourisme et a émis le certificat de conformité en lien avec le schéma d'aménagement de la MRC. Rappelons que notre [règlement sur les résidences de tourisme](#) s'applique pour l'instant dans 27 des 32 zones, incluant le village. L'objectif de ce règlement est de permettre, tout en l'encadrant, la location de résidences de tourisme. Toute personne qui veut opérer une résidence de tourisme à Saint-Élie-de-Caxton doit déposer une demande d'autorisation pour cet usage et satisfaire aux exigences, dont une demande de

classement à la [Corporation de l'industrie touristique du Québec](#) (CITQ), une copie du contrat type avec les locataires éventuels, une personne responsable résidente dans un rayon de 50 km autour de Saint-Élie-de-Caxton, la conformité des installations septiques, la disponibilité des aires de stationnement, les aménagements extérieurs pour minimiser la nuisance, etc.

Les résident(e)s de cinq (5) zones, soit celles du lac du Barrage, du lac Plaisant, du lac Bell, du lac Long et du lac Souris ont demandé la tenue d'un registre de signatures pour la [mise en place possible d'un processus référendaire](#). Cette démarche réglementaire démocratique est présentement assujettie à la décision du Gouvernement du Québec du 7 mai 2020 au sujet de l'application de la procédure de demande de scrutin référendaire en situation de pandémie. Dès que le contexte le permettra, le processus reprendra; les résidents pourront s'exprimer quant à leur volonté de voir ce règlement s'appliquer ou non dans leur zone respective.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter madame Sandra Gérôme, inspectrice en bâtiment et environnement par courriel sandra.gerome@sogetel.net ou au 819 221-2839, poste 2945. Voici le lien pour accéder au règlement 2019-010 sur les résidences de tourisme : <http://www.st-elie-de-caxton.ca/informations-aux-citoyens/reglements-municipaux>

Élections municipales du 7 novembre prochain - Le vote par correspondance

Le Conseil a adopté deux résolutions visant à favoriser le vote par correspondance lors de l'élection du 7 novembre prochain. Premièrement, en raison du contexte actuel, il sera permis, à toute personne qui est inscrite sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le 7 novembre 2021, d'exercer son droit de vote par correspondance, si elle en fait la demande. Deuxièmement, il sera permis aux personnes inscrites sur la liste électorale, mais non domiciliées à Saint-Élie-de-Caxton, de voter par correspondance. Cette possibilité s'applique à seulement une personne par propriété, ce qui implique la nécessité d'une procuration s'il y a plus d'une personne propriétaire de l'immeuble en question (résidence secondaire, commerce ou terrain).

Limites de vitesse, circulation des véhicules hors route (VTT, motoneiges, etc.) et projet pilote sur la rue Saint-Pierre

Le Conseil municipal a procédé à une révision des limites de vitesse sur l'ensemble des rues municipales. Le nouveau règlement vise à assurer la sécurité des tous les usagers de la route, tant les automobilistes que les cyclistes et les piétons, et la quiétude des riverains. Sommairement, la limite de vitesse a été réduite à 30 km/heure sur la plupart des rues du village et entre 40 et 70 km/heure sur les artères à l'extérieur du périmètre urbain, en tenant compte des particularités de chaque rue. La prochaine étape sera de mettre à jour la signalisation. Par la suite, la surveillance sera effectuée par la Sureté du Québec.

Le règlement sur la circulation de véhicules hors route (VTT, motoneiges, etc.) a aussi été mis à jour. Les principales modifications touchent l'ajout de parcours sur la route des Lacs entre l'avenue Rolland-Legris et la rue Saint-Louis, sur la rue Saint-Louis jusqu'à la rue J-C Grenier et sur l'avenue Principale pour permettre aux usagers d'avoir accès aux commerces.

Un projet pilote d'aménagement d'une rue d'inspiration conviviale sera réalisé sur le tronçon de la rue Saint-Pierre, entre la rue Saint-Paul et l'avenue Principale. Ce concept, aussi connu sous le nom de « [rue complète](#) », vise à donner un accès sécuritaire à tous les utilisateurs de la rue, que ce soient les piétons, les cyclistes, les automobilistes, les camions de service, les autobus scolaires, etc. Dans le cadre de cette expérimentation, le stationnement sera interdit des deux côtés de la rue, la rue sera à sens unique, il y aura une voie réservée sans véhicule et une traverse surélevée à mi-parcours.

Réglementation pour les piscines résidentielles et les spas

Le Conseil municipal a déposé un premier projet de règlement pour modifier le règlement de zonage concernant les dispositions pour les piscines résidentielles et les spas. En vertu de ce projet, qui vise à assurer un milieu de vie sécuritaire, toutes les normes prescrites dans le [règlement québécois sur la sécurité des piscines résidentielles](#) s'appliquent. En plus, un permis de construction est nécessaire pour construire, installer ou remplacer une piscine ou un spa, pour installer un plongeur ou pour ériger une construction, donnant ou empêchant l'accès à une piscine ou un spa. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter madame Sandra Gérôme, inspectrice en bâtiment et environnement par courriel sandra.gerome@sogetel.net ou au 819 221-2839, poste 2945.

Soccer et baseball à Saint-Étienne-des-Grès

En vertu d'une entente inter-municipale avec Saint-Étienne-des-Grès sur les sports pour nos enfants, seize jeunes de Saint-Élie-de-Caxton ont pu jouer soit au soccer ou au baseball l'été passé à Saint-Étienne-des-Grès. Notre Municipalité contribue à la hauteur de 75 \$ par enfant pour la pratique de ces activités.

Fonds d'initiatives culturelles

Suite au projet que nous avons soumis, la MRC de Maskinongé nous a octroyé, via le [Fonds d'initiatives culturelles](#), une subvention de 2 000 \$ pour la tenue d'ateliers d'estampe pour grand public et pour enfants. Ces ateliers se dérouleront au [Garage de la culture](#) en août prochain. Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Josée Wingen au 819 221-2839, poste 2920 ou coordinationlct@st-elie-de-caxton.ca.

Distribution d'arbres - Un succès !

Le 14 mai dernier, la Municipalité a distribué gratuitement à ses résidents 1 530 plants d'arbres. Ceux-ci nous étaient offerts par le [ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs](#), en collaboration avec [l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice](#) dans le cadre du mois de l'arbre. Plusieurs essences, comme l'érable, le bouleau, le chêne, le noyer, le pin et l'épinette étaient disponibles. Le Conseil municipal remercie les citoyen(e)s qui ont à cœur le reboisement de leur terrain, ainsi que madame Sandra Gérôme, inspectrice en bâtiment et environnement, pour l'organisation de cette activité très populaire chez nous. Pour tout renseignement, vous pouvez la contacter par courriel sandra.gerome@sogetel.net ou au 819 221-2839, poste 2945.

Jeudis 5 à 7 au Garage de la culture

Tout en respectant les mesures sanitaires qui seront en vigueur à ce moment-là, les [Jeudis 5 à 7](#) au [Garage de la culture](#) seront de retour l'été prochain du 1^{er} juillet au 2 septembre. On y retrouvera majoritairement nos artistes locaux et quelques nouvelles découvertes artistiques régionales. Ces activités, qui reviennent à chaque année depuis 2015, sont **offertes gratuitement** à toute la population et à nos visiteurs. Le financement est assuré par la vente des produits à la fontaine caxtonienne et par une commandite de 5 000 \$ d'Hydro-Québec. Après avoir payé les cachets des artistes, les surplus servent à l'entretien du Garage de la culture. Ces activités attirent des gens au cœur du village tous les jeudis soir de l'été. Voilà un bel exemple « gagnant-gagnant » : nos artistes ont une vitrine pour performer, nos commerçants profitent de l'achalandage et les contribuables... n'ont pas à contribuer avec leurs taxes !

Robert Gauthier, maire

INFORMATIONS DU CONSEILLER ET DES CONSEILLÈRES MUNICIPALES

Bibliothèque - Fermeture pour les vacances de la construction

Nouvelles de votre bibliothèque ! L'été est à nos portes et les livres sont de bons compagnons de vacances... Que ce soit des livres en papier ou numériques, la bibliothèque regorge de nouveautés ! N'hésitez pas à venir nous voir le mardi de chaque semaine. Veuillez prendre note que la bibliothèque sera fermée durant les vacances de la construction, soit les mardis 20 et 27 juillet prochain. Faites votre provision de lecture et bon été à tous !

Lucie Hamelin, conseillère municipale

Informations communautaires

Promotion Maisons fleuries 2021 - Votre Conseil municipal reconduit la promotion Maisons fleuries pour l'été 2021. Elle s'adresse aux résidents permanents et saisonniers locaux. Vous avez jusqu'au **18 juillet** prochain pour vous inscrire. Des coupons de participation et des boîtes pour les déposer sont disponibles auprès des deux (2) épiciers locaux et à la Maison du citoyen. Il y aura attribution, au hasard des participations reçues, de quatre (4) prix de 125 \$ chacun, sous forme de bon d'achat auprès d'un commerçant, d'un artisan ou d'un artiste local et ce, au choix du gagnant. Une participation par résidence est acceptée. Le tirage aura lieu à la séance publique du conseil municipal du 2 août prochain. Pour avoir une chance de gagner, il suffit de vous inscrire. Bonne chance à tous les participants !

UTA session automne 2021 : formation en présentiel - M. Pierre Letarte offrira une formation de 4 semaines (incluant 1 semaine pour un résumé) permettant ainsi de terminer la formation déjà entamée à l'hiver 2020. Aussi, si des personnes n'ayant pas suivi la formation désirent s'inscrire, elles pourront le faire sans avoir suivi les 5 cours précédents. Cette formation aura lieu en présentiel, dans la grande salle du Centre communautaire, dans le respect des consignes de la Santé publique en vigueur. Elle se déroulera le jeudi, du **30 septembre au 21 octobre 2021**, de 13 h à 15 h 30. Veuillez vous inscrire en ligne à l'adresse www.uta.uqtr.ca.

Transports collectifs : rapport 2020, municipalité de Saint-Élie-de-Caxton - Voici quelques données du portrait de la mobilité en transport collectif de notre municipalité.

134 déplacements ont été réalisés. Comparativement à 2019, la diminution est expliquée par le confinement dû à la COVID et par l'annulation d'activités de groupe.

Les principales destinations : MRC de Maskinongé 78, Trois-Rivières 15, Mauricie 25, autres 16.

Les motifs de déplacement : 87% pour des événements et des projets, 5% pour des loisirs et autres et 8% pour du médical. Pour connaître les promotions tarifaires du 1^{er} juin au 28 août 2021 offertes par les [Transports collectifs de la MRC de Maskinongé](#), veuillez visiter la [page Web municipale](#) ou communiquer avec les Transports collectifs par téléphone au 819 840-0603.

Groupe « Mères au front » : activité - Le groupe Mères au front - MRC de Maskinongé tient une activité pique-nique ouverte à tous dans le cadre du solstice d'été. Il faudra s'habiller en noir et des cœurs verts en feutre seront distribués. L'activité se tiendra dans le Parc des aînés à Saint-Élie-de-Caxton, le dimanche 20 juin 2021, de 15 à 17 h et promeut l'importance de préserver l'environnement pour nos enfants. Pour plus d'info: <https://fb.me/e/ZeKjTAtS>

Francine Buisson, conseillère municipale